Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220913-32_2022_043-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 4 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **1 septembre 2022**
Date d'affichage : **2 septembre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY

Pouvoirs excusés : Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO ; **Mélanie LAMOTTE** représentée par François DEYSSON ; **Franck ÉTANCELIN** représenté par Antonio TAPADAS ; **Fabien HERREMAN** donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.2/2022-043

OBJET : Désaffectation de l'atelier municipal vendu par la commune, sis sur la parcelle AB498

François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle **"ALLO FLOCK"**, ce site désormais dénommé **"Les Prés de la Forge"** est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- Afin de rendre l'ancien atelier communal indépendant du bâtiment de la Poste et donc cessible, la commune a missionné le cabinet de géomètre expert, PHILIPPON, pour diviser la parcelle AB238 afin d'attribuer une référence cadastrale spécifique à cet ancien local technique ;
- Ce local est désormais identifié sous la référence cadastrale **AB498** pour une contenance de 37 m², par procès-verbal établi en date du 26 juillet 2022 par le géomètre expert, Monsieur PHILIPPON ;
- Le conseil du 1 août 2022 a autorisé le maire à engager les actes nécessaires à la vente de l'ancien atelier municipal sis désormais sur la parcelle AB498 ;
- Les époux BARCAROLO POURQUIER ont fait part de leur intention d'acquérir ce local sis sur la parcelle AB498 au prix de 35 K€ nets vendeur, les frais de notaire étant à leur charge ;
- Les diagnostics obligatoires ont été effectués et pris en charge par la commune fin août 2022.

François DEYSSON précise que :

- Pour vendre ce local, la commune doit procéder à la désaffectation de cet atelier.

François DEYSSON demande au conseil

- De procéder à la **désaffectation de l'ancien atelier sis sur la parcelle AB498, rue Grande**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des élus présents et représentés (12 voix pour et 1 abstention de Monsieur Carlos VALERO) :

- *De procéder à la désaffectation de l'ancien atelier sis sur la parcelle AB498, rue Grande.*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 12 septembre 2022 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 13 septembre 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)